



---

## Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection de données

**Durée: 1 Jour**    **Réf de cours: GDPR1J**

---

### Résumé:

Toute entreprise ou organisation qui gère des données personnelles de résidents de l'UE doit mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir notamment la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement. Le RGPD va donc réclamer davantage de responsabilité de la part des organisations. Cette formation de sensibilisation aidera les participants à comprendre les enjeux du RGPD en comprenant son histoire et ses objectifs. Par ailleurs, la deuxième partie de la formation permettra de présenter la 1ère phase de mise en œuvre de la mise en conformité avec le RGPD.

**Cette formation est planifiée en inter-entreprises dans nos centres de Rueil, Lille et Lyon, mais elle peut également être délivrée à distance. Nous consulter**

---

### Public visé:

Toute personne voulant découvrir les nouvelles règles relatives à la protection de données qui envisage ou non de devenir DPO. Correspondant « informatique et liberté », directeur juridique, juriste, responsable administratif, Directeur RH, Directeurs des SI, toute personne concernée par la RGPD.

---

### Objectifs pédagogiques:

- Identifier les différences entre la « Loi Informatique et Liberté » et le RGPD.
  - Comprendre les obligations, les rôles et les responsabilités du délégué à la protection des données, des sous-traitants et des autorités de protection
  - Connaître les enjeux, les principes fondamentaux et les concepts de la protection de la vie privée, historique de la protection des données personnelles en Europe
  - Identifier les concepts, les approches, les méthodes et les techniques pour planifier un cadre de conformité concernant la protection des données personnelles
  - Appréhender les concepts de base et les exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) : cadre juridique et champ d'application, notamment dans le cadre d'un transfert en dehors de l'union européenne
  - Etre en capacité d'identifier les enjeux et les risques pour son entreprise et les actions à mettre en œuvre afin d'être conforme
- 

### Pré-requis:

Aucun prérequis n'est nécessaire pour assister à cette formation

---

### Après cette formation, nous vous conseillons le(s) module(s) suivant(s):

La formation CDPO « Délégué à la protection des données(DPD) – Missions, rôle et obligations » s'inscrit dans la continuité de cette formation. Elle permet de connaître l'ensemble des phases DPCA et complète les connaissances nécessaires au DPD (ou Data Protection Officer).

- CDPO - Formation DPO : DPO Certified Data Protection Officer (PECB)
-

## Contenu:

Partie 1 : la réglementation européenne sur la protection des données

Le contexte

- La protection de la vie privée : la technologie et La Libre exploitation des données personnelles
- Les données : leurs membres du XXI<sup>e</sup> siècle. Les problématiques de gestion des risques, de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité à l'air de la cyber sécurité.
- Objectif : uniformiser et renforcer la protection des données personnelles
- Des pouvoirs accrus pour le régulateur, assorties de sanctions importantes
- Une réglementation à la portée très large

Le règlement général sur la protection des données

- Les autres règlements sur la protection des données
- L'histoire des règlements sur la protection des données : de la loi Informatique et Liberté au Règlement Européen
- Les lois dans d'autres pays
- Le Règlement Général sur la Protection des Données
- L'objet du RGPD
- Les objectifs du RGPD

Les principes fondamentaux du RGPD

- Concepts principaux
- Principes de protection des données
- Législation sur la protection des données
- Les autorités de protection
- Les droits de la personne concernée

Partie 2 : le projet de mise en œuvre du RGPD - Etude de la phase 1 du PDCA : Planifier

Commencer la mise en place du RGPD

- L'approche de la mise en œuvre du RGPD
- Cadre organisationnel méthodologique de la mise en œuvre du RGPD
- Les meilleurs pratiquants protection de la vie privée et en sécurité de l'information
- S'aligner sur les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion de projet
- Intégrer le RGPD dans la politique de gestion des données à caractère personnel
- Le plan de projet de mise en conformité
- Etablir des cibles
- Définir un business case : établir la valeur ajoutée pour l'organisation de la mise en conformité, définir et mesurer les coûts d'un projet de mise en conformité
- Mesurer les risques pour l'organisation, en termes financiers et d'images pour l'organisation
- Intégrer et déployer les mesures du RGPD dans la politique globale de gestion des données personnelles
- Définir les principales étapes et le plan d'action de mise en œuvre du projet RGPD

Présentation d'outils de gestion du RGPD

- Les outils de contrôle de sécurité
- Les outils d'analyse et de reporting des événements et des risques
- Les outils de tests et les registres
- Les outils de gestion documentaire

## Méthodes pédagogiques :

### Méthodes pédagogiques

Ce cours composé d'exposés théoriques est ponctué d'exercices et d'échanges avec le formateur et les participants. Par ailleurs, 2 workshops sont proposés : Concevoir la fiche de poste d'un délégué à la protection des données Utiliser l'outil PIA fourni par la CNIL et remplir les parties contexte et Principes fondamentaux

A l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à évaluer leurs connaissances au moyen d'un Quizz

## Autres moyens pédagogiques et de suivi:

• Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans d'expérience d'animation. Nos équipes ont validé à la fois leurs connaissances techniques (certifications le cas échéant) ainsi que leur compétence pédagogique.

• Evaluation : Chaque participant, à l'issue de la formation, répond à un questionnaire d'évaluation qui est ensuite étudié par nos équipes pédagogiques en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

• Suivi d'exécution : Une feuille d'embarquement par demi-journée de présence est signée par tous les participants et le formateur.